

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 18 mars 2024

Date de la convocation : 14/03/2024
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 6 / Votants : 7

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

Présents :

M. KUCHNA Joseph	Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme SALGUES Marinette	M. MARCAUD Hugues
Mme CONDON Michèle	Mme GAILLOT Nicole

Absents excusés avant donné procuration :

M. LABONNE Gérard

Absents excusés :

M. DESCAMPS Guillaume
Mme BRUYERE Mireille

3- Accueil collectif de mineurs O² Bulle : Affectation du résultat 2023

Après avoir examiné le Compte Administratif de l'Accueil collectif de mineurs O² Bulle, statuant sur l'affectation du résultat et constatant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat à affecter de fonctionnement de - 79 952.11 € ;

Le Conseil d'Administration, l'exposé entendu, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)..... - 64 636.83 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -
(déficit)..... - 15 315.28 €

C Résultat cumulé à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)..... - 79 952.11 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

R 001 (besoin de financement).....0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement0.00 €

Besoin de financement F =D+E.....0.00 €

AFFECTATION = C=G+H.....- 79 952.11 €

- 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement.....0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F
- 2) H Report en fonctionnement D 002..... 79 952.11 €

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 19 mars 2024

Le Président,



Joseph KUCHNA



La secrétaire de séance,



Stéphanie MOUBAMBA

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2024

Application agréée E-legalite.com